

Le 1^{er} septembre 2026, la construction d'un collège public à Beaupréau dans le Maine et Loire a enfin commencé ! Un évènement d'une portée nationale pour l'École publique, la seule école de la République.

L'histoire de France, après la Révolution Française de 1789 et les années suivantes, a fait de la construction d'établissements scolaires publics de la maternelle à l'Université un devoir imprescriptible de la République laïque, une et indivisible. Dans certaines régions, comme en Anjou, Vendée, Bretagne, Alsace-Moselle et autres, cela fut particulièrement tendu, voir même sanglant. Les autorités cléricales, très majoritairement catholiques, s'appuyant sur la royauté et l'empire, résisteront pendant des siècles contre la séparation des Églises et de l'État, un des piliers de la République. N'en voit-on pas encore les effets en particulier depuis la loi Debré de 1959 ayant décrété le versement de fonds publics aux écoles privées à 90 % catholiques ?

Outre le détournement de fonds publics, qui font défauts aux établissements scolaires de la République, comment justifier au 21^{ème} siècle qu'il existe encore, dans notre pays, **une ville de plus de 24.000 habitants** où les adolescents de 10 à 14 ans, n'ont pas la possibilité d'aller étudier dans un collège public... alors qu'ils ont été scolarisés dans les écoles élémentaires publiques et qu'ils iront préparer le bac et faire leurs études et formations dans le Lycée public ? Comment expliquer que la ville de Beaupréau, soit une exception « *non-républicaine* » ? Comment expliquer aux parents et enfants de toutes origines, (française, africaine, asiatique, issus de colonies lointaines...), de toutes opinions (protestante, bouddhiste, juive, athée, ou musulmane...) qu'ils n'ont pas d'autre choix que de s'inscrire dans un collège privé catholique faute d'un collège public ?

La loi de 1905, toujours en vigueur, a certes garanti « *le libre exercice des cultes* », mais elle décide aussi « *de ne salarier et de ne subventionner aucun culte.* » Cette loi démocratique a mis des élus, des notables, des gens du clergé en colère. Ils organisèrent, notamment dans les Mayennes, des manifestations en poussant les peuples à la révolte, à la résistance voire à l'insurrection. Il semble bien que la rancœur soit tenace dans les Mayennes, particulièrement à Beaupréau, et dans le Maine et Loire dont le Conseil Départemental refuse depuis plusieurs décennies de financer la construction d'un collège public à Beaupréau où il finance 2 collèges catholiques.

Les chiffres sont parlant : En 2023 il y avait 23.887 habitants à Beaupréau. Il y avait 16 écoles primaires, maternelles + élémentaires, dont 10 étaient catholiques ; et 6 écoles publiques seulement. Il y avait aussi 2 collèges catholiques et pas de public. Il y avait aussi 3 lycées, sous la responsabilité de la région : 2 catholiques et un public. Celui-ci ne fut construit qu'en 2015 après une mobilisation phénoménale de tous les laïques des Mayennes, du département, de l'Académie de Nantes et ...enfin de l'Etat. C'est de cette époque qu'est né « **Le collectif vigilance laïcité** ». Nous trouvons tous les détails dans « L'Anjou laïque n° 113 ».

Quelques citations quand même pour expliquer ce qui s'est passé entre 2010 et 2026

- Comme le Conseil Général Départemental (qui a la responsabilité des collèges) ne voulait pas construire le collège public, le préfet s'adressera à L'État. Il en a le pouvoir.
- Les laïques s'organisent : manifestations, pétitions, lettres aux ministres et aux présidents de la République, sittings devant le Sénat...etc...etc...

- 7000 signatures furent portées aux autorités de l'Etat qui refusa de les recevoir ! Et dans les archives des DDEN 49 un texte de Patrick Duyts, président des DDEN-49 qui prend la parole au CDEN où il siège et dit « **Les DDEN-49 vous remercient de prendre en compte cette demande d'inscription au budget du département de la construction du collège public de Beaupréau. »**

Et en 2026...toujours pas de collèges !

Le collectif unitaire, et dynamique, regroupant de nombreuses associations laïques du 49 n'a pas cessé de se réunir régulièrement. Tenace ! C'est vrai que sa responsable, **Marina Giet**, responsable de la FCPE, habitant Beaupréau n'a jamais pu mettre ses enfants en collège dans la ville où elle réside. ! Un comble.

Se réunissent donc régulièrement depuis des années La FCPE-49 (parents), la FOL-49 (fédération des œuvres laïques), la LP 49 (Libre pensée-49), La LDH-49 (La ligue des droits de l'homme), et les DDEN-49 (délégués départementaux de l'Education Nationale) et de nombreux syndicats enseignants (Le SNUIPP, la FSU, le SGEN-CFDT, La CGT...). Les discussions y sont passionnantes, animées, les propositions originales et si, la situation que connaît l'École publique en ce moment est quelquefois pesante et décourageante, il y a toujours quelques laïques qui redonnent le moral à tous. Les laïques, s'appuyant sur l'injustice et l'illégalité flagrante de cette situation anormale datant d'un autre siècle, tiennent bon.

Le 17 juin 2024, Florence Dabin Présidente du conseil général 49, réunit, dans l'amphithéâtre du **lycée public « Julien Gracq »** les organisations laïques pour que les 2 architectes père-et fils, messieurs Loyer fassent une présentation des plans du futur collège. Tous écoutèrent avec beaucoup d'attention les projets déjà bien engagés depuis 2021. Les difficultés dues aux épisodes de canicule sont étudiées avec beaucoup d'attention.

Madame Dabin annonce que la 1^{ère} pierre sera posée en juin 2025. Le président-adjoint des DDEN-49 se félicite de cette 1^{ère} pierre et demande que l'on sache vite, quand la 2^{ème} et les suivantes seront posées ? En juin 2025...encore un report ! les projets tombent ! Les laïques se réunissent encore et toujours ! Et enfin, on apprend que les travaux de terrassement ont débuté en Mai 2026, et que la rentrée des élèves devrait avoir lieu à la rentrée de septembre 2028. Ces travaux, plus que la 1^{ère} pierre, le mardi 1^{er} septembre, sont encourageants. Il sera juste à côté du lycée public. Il aura une capacité de 360 élèves, sera écoresponsable, végétalisé, protégé des fortes chaleurs et superbe... **«6000m2 d'espace végétal, avec des îlots de verdure, un jardin expérimental et de l'écopâturage ». Et des matériaux adaptés, aux prochaines canicules, pour les classes et bureaux de ce collège.**

Les Associations laïques ne manqueront pas de suivre attentivement cette construction et seront présentes à l'inauguration prévue à la rentrée scolaire 2028.

L'injustice sera, enfin, effacée le jour où le 1^{er} ou la 1^{ère} collégienne mettra les 2 pieds dans ce collège, tant désiré, depuis plus d'un demi-siècle.

Denise Bureau-Landron, DDEN 49

PS. Vous trouverez, en annexe, un résumé de Michel Landron . Il relate de l'histoire de cette action laïque face à une entreprise réactionnaire violant tous les principes basés sur la séparation des Églises et de l'État.